



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 57183

Texte de la question

M. Jean Michel * souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur la suppression de la gratuité de la carte bleue et de l'abonnement téléphonique pour les retraités de La Poste. Cette annonce a été faite aux personnes concernées le 31 décembre 2004 pour application dès l'année suivante, c'est-à-dire dès le lendemain. Intervenue sans la moindre concertation et sous une forme pour le moins discutable, la suppression de ces maigres avantages est ressentie à juste titre avec une très vive amertume par les ancien(ne)s salarié(e)s qui ont le sentiment d'avoir pourtant servi loyalement leur entreprise tout au long de leur carrière. Il lui demande donc de bien vouloir intervenir auprès de la direction de La Poste afin que la gratuité de la carte bleue et de l'abonnement téléphonique puisse être rétablie pour les retraités du groupe.

Texte de la réponse

La suppression de ces avantages est une décision prise par La Poste en vertu des compétences que lui confère la loi du 2 juillet 1990 modifiée. La Poste a fait l'objet d'un important redressement de cotisations sociales par les URSSAF qui ont considéré que ces avantages constituaient des éléments de rémunération devant être soumis à cotisations patronales et salariales. Par ailleurs, les nouvelles normes comptables obligent La Poste à provisionner au passif de son bilan la valorisation de ces avantages pour toute la durée probable des retraites, soit près de 500 M EUR. Diverses solutions ont été proposées afin d'en réduire partiellement l'impact financier pour les agents retraités de La Poste comme la rémunération des dépôts à vue et l'offre de produits financiers à des conditions particulières. Compte tenu des difficultés que la perte de ces avantages en nature peuvent représenter pour les retraités, le Ministre délégué à l'industrie a demandé au Président de La Poste de réfléchir à d'autres mesures pouvant atténuer l'impact financier de ce changement.

Données clés

Auteur : [M. Jean Michel](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57183

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1247

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5626